

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement d'un quartier d'habitation de 82 logements en entrée de bourg Nord de Sonnay (Isère)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EPORA - Direction Territoriale Rhône-Isère

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Aurélien MATHURIN chargé d'opération

RCS / SIRET

4	2	2	0	9	7	6	8	3	0	0	0	3	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. b) Construction de routes classées dans le domaine public routier des communes	Construction de 2,4 km de voirie neuve classée dans le domaine public communal
39. b) Travaux, constructions et opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha	Opération d'aménagement sur un terrain d'assiette de 5,8 Ha
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Création d'environ 74 places de stationnement public

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cette opération de réhabilitation de l'entrée de bourg Nord du village de Sonnay, et de reconquête urbaine d'une ancienne friche industrielle, consiste en la réalisation d'un ensemble immobilier entre la route de Bougé et la route du Dauphiné.

Elle comprend :

- la démolition de 4000 m2 de bâtiments sur la friche des transports Giraud,
- la construction programmée de 80 à 85 logements (maisons de villes, logements groupés ou individuels), soit environ 8350 m2 de surface de plancher, dont 26 logements sociaux (environ 31%),
- l'aménagement de trois voies de desserte à double sens ouvertes à la circulation publique, raccordées à la route de Bougé,
- la réhabilitation de la Maison carrée,
- la création d'une nouvelle place publique avec une polarité commerciale et 250 m2 de surface de plancher dédiée aux commerces
- des aires de stationnements public et des places le long des voies (74 places au global),
- des espaces végétalisés et récréatifs (aires de jeux pour enfants, jardins partagés) au sein du quartier et en lisière,
- des cheminements piétons.

4.2 Objectifs du projet

Le projet constitue une opération de renouvellement urbain et de reconquête d'un site industriel d'entrée de bourg. L'objectif principal de l'opération est de répondre à la demande croissante de logements sur le territoire de Sonnay, dans le département de l'Isère, tout en palliant le déficit de logements sociaux. Ainsi le projet prévoit la création de 80 à 85 logements sur des parcelles aujourd'hui en friche après l'arrêt de l'activité de transport Giraud, sur un terrain d'assiette de 5,8 Ha situé entre les deux rues principales de la commune (route de Bougé et route du Dauphiné).

Le projet s'inscrit dans le périmètre de l'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU qui couvre l'ensemble du centre-ville de Sonnay.

Les prescriptions de l'OAP imposent 80 logements sur cet espace, comprenant 25 logements collectifs, 45 logements groupés et 10 logements individuels, complétés par 8 logements sociaux (10 % du total) et des rez-de-chaussée dévolus aux commerces tout au long de la route du Dauphiné, conformément aux orientations du SCOT et du PLU.

L'OAP impose également la prise en compte de l'environnement dans le projet afin de constituer un quartier favorable à la biodiversité, ainsi que l'intégration du patrimoine existant (Maison carrée et lavoir).

Le projet respecte les prescriptions de l'OAP tout en cherchant l'optimisation du volume des espaces publics et privés, et en s'attachant plus particulièrement à la requalification du coeur de village.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le programme de travaux comprend 4 phases.

Phase 1 : Démolition de l'ensemble des bâtiments de la friche Giraud et dépollution du site suivant un programme en cours de définition

Phase 2 - Côté Nord

- 43 logements (maisons de ville, collectifs, intermédiaires, individuels groupés)
- réalisation des commerces et réhabilitation de la Maison carrée
- stationnements publics et privés
- reconfiguration de la "croisée des chemins" en nouvelle place de village
- aménagement des jardins partagés et aire de jeux
- réalisation de la 1^e voie d'accès (Nord) entre les îlots, et création de liaisons douces

Phase 3 - Côté Sud-Ouest

- 27 logements (intermédiaires, individuels et individuels groupés)
- stationnements publics et privés
- réalisation de la 2^e voie d'accès (Sud) entre les îlots, et suite des liaisons douces
- début de la réalisation de la frange paysagère

Phase 4 - Côté Sud-Est

- 14 logements (individuels ou individuels groupés)
- stationnements publics et privés
- réalisation de la voirie neuve Nord-Sud entre les îlots
- équipement des lots à bâtir
- fin de la réalisation de la frange paysagère

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est conçu comme un quartier à part entière, à la "croisée des chemins" du bourg, qui est un lieu stratégique pour "intensifier" le coeur de village marqué aujourd'hui par une ambiance très routière.

Une fois réalisé, le nouveau quartier présentera une place centrale autour de la Maison carrée et s'articulera autour d'une trame Est/Ouest d'espace public en lien avec les jardins de la mairie, comprenant des jardins partagés, des tables de pique-nique, des jeux pour les 7-14 ans...

Raccordé à la route de Bougé et intégrant les bâtiments identitaires du village, il pourra à long terme s'accompagner d'une revalorisation complète des espaces publics de Sonnay (phase optionnelle à confirmer).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- DUP

- Loi sur l'Eau : les caractéristiques définitives du projet seront analysées au regard de la "Loi sur l'Eau" : articles R214-1 et suivants du Code de l'Environnement, notamment en ce qui concerne les deux rubriques suivantes :

- 2.1.5.0 "Rejet des eaux pluviales"
- 3.2.2.0 "Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau"

En première approche, le projet devrait être soumis à une procédure de déclaration (moins de 10 000 m² de surface de plancher située en zone inondable identifiée.)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale de l'opération	environ 5,5 Ha
Nombre de logements	80 à 84
Surface de plancher cumulée des logements	environ 8350 m ²
Voirie à double sens	environ 500 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

38150 Sonnay,
entre la route du Dauphiné (RD 51) et
la route de Bougé

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 04 ° 54 ' 17 " E Lat. 45 ° 21 ' 17 " N

Point d'arrivée :

Long. 04 ° 54 ' 28 " E Lat. 45 ° 21 ' 09 " N

Communes traversées :

SONNAY

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par de nombreux aléas tels que crues, coulées de boue, inondation en plaine et mouvements de terrain récurrents. Le projet de PPR multirisques de la commune de Sonnay date de 2010. Son règlement n'est donc pas opposable, mais les risques identifiés sont pris en compte par le projet. Le PPR Inondation a été prescrit le 21 juin 2004, un PPRN multirisques est en cours d'élaboration.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun site Basias ou Basol, mais les diagnostics réalisés précisent que les sols du site sont contaminés par des hydrocarbures, HAP et dioxines/furanes, au droit des anciennes cuves à Mazout, de l'ancien atelier de mécanique et des zones de stationnement poids lourds. La dalle béton est aussi polluée aux hydrocarbures. Les diagnostics Plomb et Amiante montrent que les hangars (comprenant chaufferie et transformateur) présentent ces matériaux pollués. Enfin la plupart des talus comportent des déchets de construction divers.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux masses d'eaux souterraines qui concernent le sous-sol du projet (Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et Alluvions de la plaine de Bièvre-Valloire) ne font pas partie d'une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La molasse sableuse est alimentée par les eaux d'infiltration et donc périodiquement tarie. La nappe de Bièvre est plus pérenne mais non exploitée par la commune.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZSC la plus proche est située à environ 8 km de la zone de projet : FR8201749 Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de démolition des bâtiments désaffectés puis la préparation du site généreront un certain nombre de matériaux qui seront triés en fonction de leur nature, dans la perspective de leur évacuation vers les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du site entraînera la destruction de parcelles actuellement en friche (superficie d'environ 2 ha) présentant une végétation clairsemée pouvant potentiellement abriter des espèces faunistiques banales.. Par ailleurs, le chantier produira quelques nuisances (bruits, poussières) qui pourront temporairement déranger la faune locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les parcelles sont classées au PLU en zone 1AU et NL (zone inondable inconstructible) principalement.</p> <p>La zone 1AU correspond à un secteur « ouvert à l'urbanisation » sous conditions : un secteur mixte à vocation dominante d'habitat.</p> <p>Consommation d'espaces agricoles : environ 2 Ha</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un risque d'inondation est identifié.</p> <p>Environ 2,5 Ha du projet sont situés en zone bleue du projet de PPRI multirisques. Son règlement n'est pas opposable mais les risques sont identifiés et par conséquent à prendre en compte par le projet.</p> <p>Dans la partie en zone bleue du PPRI en projet, conformément au règlement repris dans le PLU, une étude hydraulique sera conduite pour évaluer la surface nouvelle imperméabilisée et proposer les solutions à mettre en place pour ne pas aggraver l'aléa (bassin éventuel).</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Cf rubrique 5. Outre les anciennes cuves à mazout, les hangars sont à démolir. Présence d'amiante dans le toit du hangar principal et d'hydrocarbures dans la dalle béton à évacuer. Des risques sanitaires par inhalation de composés volatils d'hydrocarbures sont présents.</p> <p>Le diagnostic approfondi des sols/eaux souterraines et gaz du sol, réalisé en 2018 par l'APAVE, permet de produire un Plan de gestion (en cours) : en fonction de la nature et de la localisation des pollutions, il sera décidé soit de purger et d'évacuer, soit d'adapter le schéma d'aménagement de manière à supprimer tout risque sanitaire.</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Trafic en phase travaux (camions et engins de chantier).</p> <p>Une fois les travaux réalisés, le fonctionnement de cette petite zone résidentielle engendrera un léger trafic supplémentaire, tout à fait absorbable par les voies de desserte locales.</p> <p>L'implantation de cette opération en plein centre-bourg permettra de favoriser les modes doux (piétons, vélos) pour les déplacements de courte distance.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier engendrera des émissions sonores, notamment lors de la phase de démolition des bâtiments de de la friche Giraud. Toutes les précautions seront mises en oeuvre pour minimiser les nuisances pour les riverains, notamment dans l'établissement du planning du chantier, en évitant les périodes et horaires "sensibles" : il n'y aura pas de travaux de nuit.</p> <p>En phase de fonctionnement du quartier, les nuisances sonores liées aux circulations supplémentaires devraient rester très modérées.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier pourrait engendrer des vibrations liées aux engins, notamment lors de la phase de démolition des bâtiments. Ces nuisances devraient toutefois rester très modérées. Il n'y aura pas de travaux de nuit.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage des installations de chantier ou lié au fonctionnement des engins entraînera des émissions lumineuses locales durant les travaux, qui devraient rester très modérées. Les travaux de nuit devront être évités. Le fonctionnement du nouveau quartier modifiera l'ambiance lumineuse locale en raison de la mise en place d'un éclairage public.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les camions et engins de chantier en phase travaux, puis les circulations routières liées au fonctionnement du quartier engendreront des émissions liées aux déplacements. Compte-tenu de l'échelle du projet, ces émissions paraissent négligeables rapportées au trafic actuel dans la commune. Le projet encourage par ailleurs, par ses aménagements, les déplacements par modes doux pour les trajets de courte durée .
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales issues des toitures et des voiries seront gérées en surface par des dispositifs aménagés à cet effet (infiltration à la parcelle) puis seront acheminées vers le réseau de collecte pluvial communal par un système respectueux nous d'infiltration (végétalisées autant que possible). Pour les eaux usées, le secteur sera connecté au réseau collectif.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le diagnostic réalisé par AC Environnement à la demande de l'EPORA fait état de 4700 tonnes de matériaux ou déchets inertes (mélanges bitumineux, béton et pierre, tuiles, céramique etc.), 58 tonnes de déchets non dangereux (bois, métaux, isolants) et 11 tonnes de déchets dangereux (amiante, équipements de chauffage et d'éclairage). La stratégie de dépollution du site(élaborée par APAVE) sera clairement inscrite dans les cahiers des charges des entreprises en charge des travaux. En outre, ce sujet fera l'objet d'un suivi spécifique (avec bordereaux de suivi des déchets amiantés et plan de terrassement préalable aux excavations).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au contraire, la démolition des bâtiments de la friche Giraud et la réhabilitation de la Maison Carrée contribueront à une remise en lumière du patrimoine de la commune.</p> <p>De manière générale, la réalisation d'une opération d'aménagement immobilière modifiera l'image du centre-bourg de façon positive.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation de ce petit quartier d'habitation permettra de répondre à la demande locale en logements et bénéficiera à l'économie locale.</p> <p>Le prélèvement de parcelles agricoles est d'environ 2 Ha, qui représentent 0.2 % de la SAU du village (848 Ha). Le projet sera sans impact significatif sur cette activité.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Etude de faisabilité pré-opérationnelle réalisée par l'Atelier Urba-site (architecte et urbaniste) et la SETP (programmation) avec réalisation d'un diagnostic global permettant d'identifier et de prendre en compte les principaux enjeux, après comparaison de trois scénarios envisagés : recherche d'intégration urbaine et paysagère dans le tissu actuel, maillage de la voirie et des cheminements, accompagnement paysager (trame arborée), adaptation du programme à la demande immobilière (étude du marché local).

Concernant la prise en compte de la pollution potentielle liée à l'activité ancienne, un diagnostic approfondi a été réalisé par le bureau d'études APAVE (missionné par la Maîtrise d'Ouvrage EPORA) en 2018, complété par un bilan des déchets (nature, volume, filière) effectué par le cabinet AC Environnement.

Ils servent de support au plan de gestion comportant l'Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS). En fonction de la nature et de la localisation des pollutions, ce plan de gestion précise les localisation et les volumes de purges et d'évacuations ; le marché de démolition intègre ainsi dans son CCTP les exigences découlant de ces diagnostics, afin d'assurer le tri, le stockage temporaire puis l'évacuation et le suivi des différents déchets.

Eventuellement, le schéma d'aménagement sera adapté en phase ultérieure, de manière à supprimer tout risque sanitaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est d'échelle moyenne (82 logements) et permettra de réhabiliter un secteur délaissé, qui constitue actuellement un manque autant social qu'économique et paysager, pour aménager un quartier résidentiel de qualité et redonner une identité au coeur de village.

Les enjeux environnementaux ont été identifiés et l'EPORA a fait conduire en 2018 des investigations approfondies nécessaires à leur bonne prise en compte, notamment ce qui concerne les problématiques des sols ou matériaux pollués, ainsi que le traitement des déchets. Leurs préconisations seront intégrées au projet.

En conséquence, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note environnementale (présentant le projet, l'état actuel de l'environnement et les incidences potentielles du projet). <ul style="list-style-type: none">- diagnostics déchets et protocole de gestion des déchets- diagnostics amiante et CREP avant démolition- CCTP Marché Travaux- diagnostic sites et sols pollués

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SAINT-ETIENNE

le,

15/07/2010

Signature

POUR LA DIRECTRICE GENERALE
PAR DELEGATION
Aurélien MATHURIN
Charge d'opérations

